

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Hagen Goyvaerts (VB) à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur « le dossier BMB à Fleurus » (n° 059)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 14 novembre 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 059/001)

- une motion de recommandation par Hagen Goyvaerts (VB) et Peter Logghe (VB)
- une motion pure et simple par Josy Arens (cdH), Olivier Henry (PS), Leen Dierick (CD&V) et Willem-Frederik Schiltz (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 51

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Annick Ponthier (VB) au ministre de la Défense sur « le rapport interne concernant l'état de notre Défense » (n° 065)
(développées en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 14 novembre 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 065/001)

- une motion de recommandation par Annick Ponthier (VB)
- une motion pure et simple par Georges Dallemagne (cdH), Anthony Dufrane (PS), Gerald Kindermans (CD&V), Vincent Van Quickenborne (Open Vld) et Kristof Waterschoot (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 51